

**SUJET NATIONAL POUR L'ENSEMBLE DES CENTRES DE GESTION
ORGANISATEURS**

**CONCOURS INTERNE ET DE TROISIEME VOIE
DE TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE**

SESSION 2012

EPREUVE

Etude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 4 heures

Coefficient : 1

SPECIALITE : RESEAUX, VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

Ce document comprend : un sujet de 2 pages, un dossier de 7 pages.

- ↙ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif ni dans votre copie, ni dans tout document à rendre (nom ou un nom fictif, signature ou paraphe, numéro de convocation...).
- ↙ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet soit dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.
- ↙ L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

- ☞ Vous préciserez le numéro de la question et de la sous-question auxquelles vous répondrez.
- ☞ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées, si besoin, de tableaux, graphiques, schémas...

La Fondation de France, propriétaire d'un tènement d'environ 60 hectares composé d'étangs, de prairies et d'un bâtiment de ferme, a confié la gestion de ce patrimoine classé en réserve naturelle à la Communauté de communes de Techni. de 40 000 habitants.

Dans ce cadre, pour compléter les visites organisées pour les scolaires et le grand public sur les deux observatoires existants, la ferme est en cours de rénovation pour devenir un centre d'interprétation sur la gestion des étangs.

Un parking pouvant accueillir 2 cars et 26 voitures est situé à environ 300 mètres du centre d'interprétation qu'il rejoint par un cheminement piétonnier.

La Communauté de communes de Techni. souhaite réaliser un parking plus proche sachant que le bâtiment ne peut accueillir que cinquante personnes simultanément en dehors des activités extérieures (2 cars possibles).

Le programme est le suivant :

- Un parking dimensionné uniquement pour le bâtiment sur les parcelles matérialisées A ou B sur le plan de masse.
- Le respect de l'environnement et du paysage.
- Le respect des modes doux et des cheminements handicapés.
- Un impact peu important sur les abords du bâtiment.
- La solution la plus économique possible.
- La sécurité des accès véhicules

Il vous est demandé, en tant que technicien principal territorial de 2^{ème} classe, à l'aide des documents ci-joints et de vos connaissances professionnelles, de répondre aux questions suivantes :

Question 1 (4 points) :

Le maître d'œuvre en charge du dossier propose trois solutions. La Directrice générale des services techniques vous demande d'analyser ces trois propositions d'aménagement, en votre qualité de technicien principal de 2^e classe au sein du service voirie et infrastructures. Vous trouverez ainsi dans le présent dossier les trois esquisses à analyser au regard du programme prévu, décrit ci-dessus.

Question 2 (10 points) :

Vous proposerez une solution sous forme d'esquisse, différente des trois esquisses proposées dans le dossier.

En premier lieu, vous présenterez cette solution sur **le plan vierge (document 6-« exemplaire à rendre ») à compléter et à joindre à votre copie.**

En second lieu, vous proposerez un profil en travers correspondant à la position « c-c » sur le plan vierge, en y reportant les structures prévues avec leurs dimensionnements. **Vous dessinerez ce profil en travers sur un calque A3 mis à votre disposition et que vous joindrez à votre copie.**

Question 3 (6 points) :

Vous rédigerez une notice explicative décrivant et justifiant cette solution tant d'un point de vue réglementaire, que d'un point de vue qualitatif (matériaux, revêtement ...) et d'un point de vue quantitatif (liste des principaux postes de l'aménagement proposé en vue d'un chiffrage sommaire). Vous préciserez le calendrier de mise en œuvre.

Documents joints :

| | | |
|---------------------|---|-------------|
| DOCUMENT 1 : | Caractéristiques environnementales du site | 1 p. |
| DOCUMENT 2 : | 1 plan de masse (à l'échelle approximative 1/2500) A3 | 1 p. |
| DOCUMENT 3 : | Projet n° 1 (à l'échelle approximative 1/500) A3 | 1 p. |
| DOCUMENT 4 : | Projet n° 2 (à l'échelle approximative 1/500) A3 | 1 p. |
| DOCUMENT 5 : | Projet n° 3 (à l'échelle approximative 1/500) A3 | 1 p. |
| DOCUMENT 6 : | PLAN VIERGE A COMPLETER | 2 p. |
| | - 1 exemplaire A3 à rendre avec votre copie | |
| | - 1 exemplaire A3 brouillon | |

Ce document comprend : un sujet de 2 pages, un dossier de 7 pages (dont un plan à rendre).

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

DOCUMENT 1

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES DU SITE

Le Site est classé Natura 2000, il est constitué des cinq entités. Ces entités sont formées par les étangs ainsi que leurs milieux associés (prairies, forêts...).

Outre le fort intérêt ornithologique (oiseaux) de ce site, les plans d'eau présentent une richesse écologique rare sur le plan des espèces végétales, comme en témoignent, entre autres :

- la présence de la Caldésie à feuilles de Parmassie, espèce très rare en France et en Europe, qui trouve sur ces plans d'eau les conditions nécessaires à sa présence ;

- une zone d'importance communautaire pour les oiseaux (ZICO). Il s'agit d'une zone comprenant des milieux importants pour la vie de certains oiseaux (aire de reproduction, de mue, d'hivernage, zones relais de migration). Ces zones ne confèrent aux sites concernés aucune protection réglementaire. Par contre, il est recommandé une attention particulière à ces zones lors de l'élaboration de projets d'aménagement ou de gestion ;

- un espace naturel sensible intéressant pour le Conseil général pour la gestion et l'observation de la faune sauvage, notamment des oiseaux d'eau, et une richesse en termes de pisciculture pour la production de poissons (carpe royale).